



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 1904

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Ma question, qui devait s'adresser à M. le Premier ministre avait trait aux réactions très dignes de Mme Claude Erignac la semaine dernière, et je dois dire, monsieur le Premier ministre, que la réponse que vous avez apportée à ma collègue Anne-Marie Idrac, qui est beaucoup plus précise que celle que vous aviez apportée il y a quelques semaines ici même à notre collègue René André, ne peut que nous rassurer et nous satisfaire, bien que vous n'ayez pas pris d'engagement précis pour l'ensemble des actes de terrorisme en Corse.

Je poserai donc une question sur un autre sujet: elle s'adresse, cette fois, à M. le ministre de l'intérieur et concerne l'augmentation du nombre d'actes de violence dans notre pays. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Les chiffres le montrent, nous devons faire face aujourd'hui, à une délinquance et à des actes de violence quotidiens, notamment dans les transports en commun. Cette situation préoccupe au plus haut point nos concitoyens.

Il n'est pas un jour sans que les responsables des transports ou les conducteurs de bus ne se mettent en grève, tant ils vivent dans l'inquiétude. Pas un jour sans que les enseignants ne se mettent en grève, tant ils sont lassés des actes de violence, de racket, ou de la présence de dealers à l'intérieur des établissements scolaires. Il n'est pas un jour sans que nos concitoyens ne soient agressés dans leur cage d'escalier, dans la rue, dans leur commerce, dans leurs entreprises. Nos enfants vivent sous une menace permanente lorsqu'ils se rendent à l'école ou au lycée. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Didier Boulaud. Médecin à Nice, ce n'était pas bon, non plus, pour la sécurité publique ! C'était un danger !

M. Christian Estrosi. Lors du conseil des ministres de ce matin, M. le ministre de l'intérieur a annoncé qu'il avait l'intention de mettre en oeuvre une véritable politique de police de proximité, de renforcer l'îlotage. Hélas ! les déclarations que nous avons lues ne précisent pas de quels moyens ce choix politique est assorti.

Nous ne pouvons plus accepter que de nombreux délinquants, que nos policiers interpellent et arrêtent sur la voie publique, soient aussitôt relâchés par ceux qui sont chargés de la justice. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Je demande donc à M. le ministre de l'intérieur ou à madame la garde des sceaux d'apporter des réponses précises aux Françaises et aux Français qui ne se sentent plus en liberté...

M. Didier Boulaud. Arrêtez Médecin !

M. Christian Estrosi. ... dans un pays confronté à une telle vague d'insécurité. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. Didier Boulaud. Que fait Médecin à Nice ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, pour une réponse courte.

M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. M. Chevènement étant retenu au Sénat par la discussion d'un projet de loi, j'apporterai à M. Estrosi des précisions concernant la communication qui a été faite ce matin en conseil des ministres sur la mise en place de la police de proximité.

Vous le savez, cette action a été expérimentée sur plusieurs sites - cinq d'abord, une soixantaine ensuite - et va être généralisée à partir du 1er avril («Poisson d'avril», sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) dans trente-sept départements. Elle concernera dix millions d'habitants.

Il s'agit de faire en sorte que la police soit mieux organisée sur le terrain, plus proche de la population, qu'elle ait des responsabilités directes et reçoive une formation adaptée. C'est, pour la police nationale, une véritable mutation. Elle a déjà été engagée à la préfecture de police de Paris et va se prolonger sur le terrain.

M. Jean-Louis Debré. Ce n'est pas nouveau !

M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Il s'agit de passer d'une police d'ordre - le maintien de l'ordre était en effet la fonction traditionnelle de la police dans les années 60-70 - à une police de proximité. Monsieur Debré, c'est précisément ce que vous n'avez pas fait quand vous étiez ministre de l'intérieur ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Il s'agit de déployer les effectifs sur le terrain, et votre véhémence, monsieur Debré, montre bien que, sur ce plan, vous avez échoué ! (Mêmes mouvements.)

M. Jean-Michel Ferrand. Depuis combien de temps êtes-vous au pouvoir ?

M. Philippe Briand. Qu'avez-vous fait depuis 1981 ?

M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Cette mutation est en cours.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Incapables !

M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Les effectifs vont également évoluer, des départs en retraite auront lieu. Dès aujourd'hui, 6 000 fonctionnaires de police sont en formation: c'est plus qu'aucun contingent des vingt dernières années. Le Premier ministre a, en outre, autorisé le recrutement de plus de 1 000 fonctionnaires supplémentaires, afin de pallier les départs en retraite.

Monsieur Debré, je suis élu d'un département et d'une agglomération où la présence de la police est considérée comme cruciale par les habitants. Pour ce qui touche à l'organisation de la police, vous n'avez vraiment aucune leçon à nous donner. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. Calmez-vous, mes chers collègues ! Attention aux extinctions de voix ! (Sourires.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1904

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** outre-mer

**Ministère attributaire :** outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mars 2000, page 1421

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 mars 2000